



Annexe au Règlement

Départ

Le départ de chaque étape en ligne est précédé d'un "trajet-promenade" puis d'un départ réel "lancé" au km 0.

Ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé dans la zone prévue :

- sur la 1^{ère} étape : du **km 99** (sortie de Signy) au **km 102** (Lieudit "La Chanue")
- sur la 2^{ème} étape : **km 91,2** (Les Woeries) au **km 94,3** (Les Hauts Buttés)

N° de dossards

Veillez à ce que les dossards soient bien placés et visibles et que les plaques de cadre ne soient jamais enlevées, ceci afin de rendre positif le film d'arrivée et le relevé des dossards sur les Sprints et Grimpeurs.

Maillots de leaders

Les leaders des classements généraux devront obligatoirement porter le maillot du sponsor. Celui-ci doit rester visible et seul le port de l'imperméable transparent est autorisé.

Hôtels

Ils seront communiqués par bulletin indiquant également les modalités de l'hébergement pour lequel seuls 6 coureurs et 3 membres du staff sont pris en charge par l'organisation.

Merci de veiller à ce que les massages, lavages de vélos et équipements se fassent dans les meilleures conditions de propreté.

Présentation des coureurs - Signature

Ce protocole aura lieu chaque jour sur le podium de départ durant 1 h ; le rassemblement des coureurs sur la ligne se fera à H – 10' et le départ-promenade à H.

Radios & Transpondeurs

L'installation des récepteurs de radio et la remise des transpondeurs aura lieu par le prestataire, le **jeudi 11 avril de 14h à 16h15**, sur le site de la permanence d'accueil et de la réunion des directeurs sportifs.

Le démontage et la reprise du matériel se feront immédiatement après l'arrivée de la dernière étape.

Dépannage

Le dépannage neutre est assuré par 3 véhicules : une moto et deux voitures.

Assistance médicale - Hospitalisation

L'assistance médicale est assurée dans la demi-heure qui précède le départ, pendant la course et dans la demi-heure qui suit l'arrivée, par un médecin engagé par l'organisation.

De principe, le coureur ou le directeur sportif feront appel, sous leur responsabilité, à tout autre médecin en dehors de cette plage. Outre les informations fournies dans le guide de route, l'organisation se tient le cas échéant à leur disposition

Le Directeur sportif dépose à l'hôpital l'adresse et la carte d'assuré social d'un coureur hospitalisé (en France : la Carte Vitale). Il précisera au médecin que le coureur est un sportif soumis à un éventuel contrôle antidopage dans les jours suivants.

Véhicules des Directeurs Sportifs

Nous remercions les directeurs sportifs de bien vouloir respecter les zones de parking qui leur sont réservées au plus proche de la ligne de départ ou d'arrivée.

Communication des Résultats

Chaque directeur sportif recevra dans les meilleurs délais les documents confirmant les classements de la journée ainsi que les décisions du jury des commissaires ou de l'Organisation.

Ils seront également communiqués par mail (adresse @ à nous communiquer lors de la permanence) et seront disponibles sur le site internet de l'Organisation : **www.circuitdesardennes.fr**.

ACCDN-ROCC Tour

L'épreuve compte pour le challenge français qui dresse tout au long de la saison les classements généraux des coureurs et équipes "amateurs" selon les performances réalisées sur les courses adhérentes.

Assurances

L'équipe engagée et ses coureurs disposent d'une licence nationale, de la validation UCI de leur catégorie "continentale" et de l'autorisation de leur fédération pour les formations "élite-amateur".

En cas d'accident, dommages à personne notamment au public spectateur et / ou matériel, le responsable d'équipe doit établir un constat. Il dégage la responsabilité de l'organisateur qui n'est pas concerné.

Comportement sportif

En accord avec le ROCC et l'UNCP, nous souhaitons que nos partenaires sponsors et élus qui contribuent au financement de notre épreuve ainsi surtout que le public, puissent bénéficier d'un bon accueil et courtoisie de la part de nos coureurs sur les parcs départs et arrivées. Merci !

Zones de collecte des déchets

Une zone de collecte des déchets, matérialisée par deux panneaux "Début Zone de Collecte" et "Fin de Zone de collecte", sera mise en place lors de chaque étape dès l'entrée du circuit d'arrivée afin de contribuer au respect de l'environnement. Cette zone "verte" permettra aux coureurs de se délester de leurs déchets (restes de nourriture, bidons...), lesquels seront ramassés plus facilement, puisque regroupés.

Prime Fair-play

Nouveau : à l'issue de chacune des quatre étapes, il sera attribué une prime de 50 € à l'équipe dont un ou plusieurs coureurs se seront fait remarquer par leur comportement intelligent et fair-play pour faciliter le passage des motos dans le peloton.

Cette prime sera attribuée par un jury composé des quelques motards habilités à doubler le peloton.

Le Dossard Vert

Le CIRCUIT des ARDENNES INTERNATIONAL intègre cette année encore l'opération "DOSSARD VERT" initiée par la F.F.C. Elle est destinée à sensibiliser aux enjeux environnementaux liés aux pratiques du sport cycliste.

Pour cette opération, le CIRCUIT des ARDENNES INTERNATIONAL s'associe à VALODEA, syndicat mixte de traitement des déchets ardennais au service des collectivités de notre département.

Le DOSSARD VERT est attribué chaque jour par un jury à un coureur remarqué par son comportement éco-citoyen et son souci de la gestion des emballages, de la propreté et de la protection du milieu naturel. Le lauréat portera le dossard vert sur l'étape suivante.

Son influence, donnée par les coureurs, le CIRCUIT des ARDENNES et VALODEA, incite également le public à observer une attitude citoyenne et responsable.

